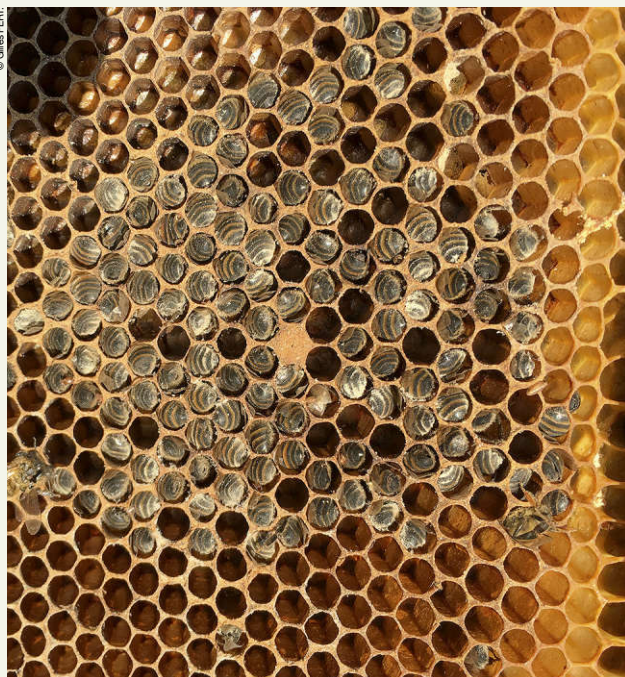


De quoi ma ruche est-elle morte ?

Il est malheureusement fréquent de retrouver des ruches mortes à la sortie de l'hiver. En déterminer la cause est important, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs ou de détecter en avance une maladie ou une intoxication. Le diagnostic établit très souvent un problème de mortalité par maladie, et il faut admettre que les défenses immunitaires des abeilles sont affaiblies par la dégradation de l'environnement. Par conséquent, nos abeilles sont chaque année de plus en plus sensibles aux pathologies, qui s'additionnent entre elles. Pas de fatalité cependant, l'apiculteur peut généralement les limiter.

Gilles Fert, auteur de *L'élevage des reines* aux Editions Rustica, gilles.fert@wanadoo.fr, www.apicultureaquitaine.fr



1 Si vous observez les abeilles mortes la tête dans les cellules, votre ruche est morte de faim. Soit elles n'ont pas eu la possibilité d'amasser suffisamment de réserves avant l'hiver, soit vous avez été un peu trop gourmand au moment de la récolte. Pensez à laisser 8 à 15 kg de miel à l'automne selon la rigueur de votre hiver et la race d'abeilles. Dans le doute, placez un pain de candi au-dessus des cadres.



2 Une des causes malheureusement trop fréquentes est la mort de la colonie suite à une pression trop importante des varroas. Les symptômes en sont une ruche vide d'abeilles mais contenant des réserves de miel. N'oubliez pas de faire un premier traitement juste après la dernière récolte de miel. Ensuite, en période hivernale et en absence de couvain, faites un second traitement, par exemple à l'acide oxalique par dégouttement.

Le saviez-vous ?

Avant l'apparition des nouvelles molécules chimiques comme les néonicotinoïdes et l'arrivée du varroa, la mortalité normale annuelle était de 3 à 5 %. Aujourd'hui, nous sommes proches de 30 % au niveau national.

Conseil

Choisissez si possible des emplacements de ruchers éloignés des zones de cultures conventionnelles. La période de mise en hivernage est fondamentale. Contrôlez les réserves de nourriture et l'efficacité de votre traitement varroa.





3 Si vous observez une mortalité anormale devant l'entrée de la ruche, prévenez la DDPP (direction départementale de la protection des populations) de votre département afin de déclencher la visite d'un spécialiste mandaté : agent DDPP, technicien sanitaire apicole ou vétérinaire référent (www.info.agriculture.gouv.fr). N'oubliez pas de fermer l'entrée des ruches pour éviter le pillage.



5 Votre ruche est vide d'abeilles ou bourdonneuse parfois en cours de pillage. En observant bien, une ou deux cellules royales ouvertes témoignent qu'il y a eu une volonté de renouvellement de reine. Cet élevage s'est produit trop tard en saison pour permettre une fécondation. La reine est probablement morte au cours des dernières visites d'automne ou bien, la spermathèque épuisée, les ouvrières voulaient la renouveler.



4 En dehors du problème d'intoxication, la loque américaine (L.A.) est le second souci sanitaire après le varroa (même dans les pays touchés par le petit coléoptère *Æthina tumida*). Une ruche morte de L.A. laisse apparaître un reste de couvain disséminé dégageant une odeur putride. Faites le test « de l'allumette » en touchant le fond de l'alvéole. Évitez tout pillage qui pourrait disséminer les spores de L.A.



6 Un petit rucher constitué de quelques ruches peut être très vulnérable aux frelons *Vespa velutina* si, par malchance, se trouve un nid à proximité. En automne, lorsque les nids sont à leur maximum de développement, les frelons peuvent éliminer petit à petit les ruches les plus faibles. Ils peuvent aussi empêcher les butineuses de constituer des réserves de miel et de pollen de lierre et la ruche mourra de carences pendant l'hiver, car les abeilles ne travaillent pas en présence de frelons devant les ruches.

Astuce

Au printemps, placez des pièges sélectifs près des fleurs de camélia ou de votre local apicole pour piéger le maximum de fondatrices de frelons asiatiques.

Pour en savoir plus :

- * *Maladies des abeilles*, Edition France Agricole, 2016.
- * « La varroase », *Les fiches pratiques de l'apiculteur*, Rustica éditions, page 72, 2018.
- * *Guide des bonnes pratiques apicoles*, publication ITSAP, 2017.
- * Procédure de déclaration de pertes : www.adaafrance.org

